

**Message publié par le Secrétaire général  
à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan**

**8 juin 2009**

La première célébration de la Journée mondiale de l'océan nous donne l'occasion d'appeler l'attention sur l'utilité que les océans présentent pour la société à maints égards. Elle permet également de mesurer l'ampleur des difficultés que nous rencontrons pour préserver le rôle qu'ils jouent dans la régulation du climat mondial, dans la fourniture de services écosystémiques essentiels et de moyens de subsistance durables et en tant que source d'activités récréatives sûres.

En fait, les activités humaines prélèvent un lourd tribut sur les océans et les mers de la planète. Des écosystèmes marins vulnérables, tels les coraux, et des pêcheries importantes sont endommagés par la surexploitation, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, les pratiques de pêche destructrices, les invasions d'espèces allogènes et la pollution marine, notamment de source terrestre. L'élévation des températures et du niveau de la mer et l'acidification des océans causées par les changements climatiques représentent d'autres menaces pour la vie marine, les communautés côtières et insulaires et les économies nationales.

Les océans sont également touchés par la criminalité. Les actes de piraterie et les vols à main armée commis contre des navires mettent en danger la vie des marins et compromettent la sûreté des transports maritimes internationaux, qui assurent l'acheminement de 90 % des marchandises mondiales. Le trafic de stupéfiants et la traite d'êtres humains par mer sont d'autres exemples de menace que les activités criminelles font peser sur la vie humaine et sur la paix et la sécurité des océans.

Plusieurs instruments internationaux élaborés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies tentent d'apporter des solutions à ces nombreux problèmes. Parmi eux, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 figure au premier rang. Elle définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités menées dans les mers et les océans et établit les bases de la coopération internationale à tous les niveaux. Au-delà de l'objectif de la participation universelle, la communauté internationale doit faire davantage pour appliquer cette convention et défendre l'état de droit sur les mers et les océans.

Le thème retenu pour la Journée mondiale de l'océan, « Les océans : notre bien, notre responsabilité », met l'accent sur le fait que nous avons individuellement et collectivement le devoir de protéger le milieu marin et de gérer soigneusement ses ressources. Des mers et des océans sûrs, sains et productifs sont un atout indispensable pour le bien-être de l'humanité, la sécurité économique et le développement durable.